

La rectrice de la région académique Grand Est,
 Rectrice de l'académie de Nancy-Metz,
 Chancelière des universités,

Vu le décret n° 2017-169 du 10 février 2017 relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée ;

Vu l'arrêté du 10 février 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) ;

Vu l'arrêté du 10 février 2017 relatif à l'organisation de la formation professionnelle spécialisée à l'intention des enseignants chargés de la scolarisation des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie ;

Vu la circulaire n° 2017-026 du 14 février 2017

ARRETE :

La liste des personnels enseignants du second degré, titulaires du 2CA-SH, ayant présenté la seule épreuve 3, admis à l'examen au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI), session 2019-1, comme suit :

NOM	NOM de NAISSANCE	PRENOM
AUBIN	COLIN	Alexia
AUBRY	DAUTREY	Mireille
AUBRY		Frédérique
CLERGET-ERNESTI	CLERGET	Virginie
COLLAS		Stéphanie
DE MOURA		Pascale
JOLIVALT		Sandrine
ROLLOT		Anita

Nancy, le 21 novembre 2018

Florence ROBINE

Pour la rectrice et par délégation
 Le secrétaire général d'académie



 François BOHN